



HOTEL DE VILLE

933, 2^e Concession
Elgin, Québec JoS 2Eo
Téléphone : (450) 264-2320
dg@munelgin.ca

HEURES D'AFFAIRE

Du lundi au jeudi de 8h à 16h

INSPECTRICE MUNICIPALE

Veillez noter que l'inspectrice municipale, est présente à l'Hôtel de Ville le jeudi de 8 h à 16 h.

DATES DES RÉUNIONS :

Lundi le 3 août
Lundi le 14 septembre
Lundi le 5 octobre
Lundi le 2 novembre
Lundi le 7 décembre

COMPTES DE TAXES

Versements 2026:

11 février
13 avril
15 juin
17 août

MODES DE PAIEMENT

Vous pouvez effectuer votre paiement à partir de votre compte bancaire (CIBC, BMO ou Desjardins) en utilisant l'option de paiement de facture. Utilisez votre numéro de matricule à 10 chiffres, inscrit sur votre compte de taxes, et sélectionnez :

**ELGIN, MUNICIPALITÉ
DE, TAX** comme
fournisseur/bénéficiaire.

Vous pouvez envoyer un chèque à l'Hôtel de Ville :

**933, 2^e Concession
Elgin, QC JoS 2Eo**

Vous pouvez venir au bureau pour payer en espèces ou par chèque, si nécessaire, il y a une fente dans la porte pour déposer votre paiement.

Nous offrons également la possibilité d'effectuer un virement INTERAC par courriel :
dg@munelgin.ca

****AUCUNE QUESTION DE
SÉCURITÉ NÉCESSAIRE****

facebook

N'oubliez pas de suivre la page Facebook de la Municipalité d'Elgin pour rester informé sur les dernières nouvelles municipales.

NOUVEAUTÉ

La matrice graphique est maintenant disponible sur le site internet de la municipalité.

Info Municipal

JUILLET 2026 #3

DOCUMENTS À RETOURNER À L'HÔTEL DE VILLE

Nous vous invitons à retourner les documents suivants à l'Hôtel de Ville :

- Inventaire des installations septiques et des puits
- Programme de Vérification des avertisseurs fumées et monoxyde de carbone

Si vous ne possédez plus ces documents, veuillez nous informer afin que nous puissions vous en fournir de nouveaux et vous accompagner à les compléter.

BIENVENUE À CURTIS KENNEDY-LALONDE

Nous avons le plaisir d'accueillir Curtis Kennedy-Lalonde au sein de l'équipe des travaux publics. Toute la municipalité est très heureuse de le compter parmi nous.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle communauté et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Si vous avez la chance de le croiser, n'hésitez pas à lui offrir un chaleureux bonjour et à lui souhaiter la bienvenue!

RAPPEL AUX CITOYENS

Nous rappelons à tous que les fleurs et arbustes plantés dans l'emprise du chemin seront désormais coupés lors de la tonte de gazon en bordure de route, afin d'assurer la sécurité de tous.

Si vous souhaitez conserver vos fleurs ou arbustes, nous vous invitons à les déplacer du bord du chemin et à les replanter sur votre terrain.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES ACCÈS

Nous constatons que, dans plusieurs entrées, la circulation des camions de services d'urgence est entravée par des branches qui empiètent sur l'accès.

Nous rappelons que les camions de pompiers et les ambulances nécessitent un dégagement beaucoup plus important qu'une simple voiture afin de pouvoir accéder rapidement à une résidence en cas d'urgence.

Dans l'intérêt de votre sécurité et celle de votre famille, nous invitons les citoyens de tailler les branches d'arbres qui nuisent à l'accès à leur entrée et s'assurer que leur numéro civique demeure bien visible en tout temps. Votre collaboration est essentielle afin de permettre une intervention rapide et efficace en cas de besoin.

RAPPEL IMPORTANT AUX CITOYENS

Nous rappelons à tous les citoyens qu'il est obligatoire d'obtenir un permis de construction avant d'entreprendre tout travail sur leur propriété, qu'il s'agisse de construction, d'agrandissement, de rénovation, de remblai, de travaux de fossé ou de tout autre aménagement nécessitant une autorisation municipale.

Pour toute information ou pour faire une demande de permis, veuillez communiquer avec l'hôtel de ville avant le début des travaux.

PLAINTES ET COMMENTAIRES

Toute plainte, demande ou commentaire doit être adressé directement à la Directrice générale, soit par téléphone, soit en se présentant à l'hôtel de ville. Nous vous rappelons également que les employés municipaux doivent être traités avec respect et courtoisie en tout temps.

ÉCOCENTRE DE STE-BARBE

Nous vous rappelons que tous les citoyens d'Elgin bénéficient d'un accès illimité à l'écocentre de Ste-Barbe sur présentation d'une preuve d'adresse. Pour connaître l'horaire détaillé ainsi que la liste complète des matières acceptées et refusées, veuillez consulter le site Internet suivant :

<http://www.ste-barbe.com/ecocentre-2/>